

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 23 Mai 2023  
19 heures 00**

-----

GF/EB

N° 003010

Régie Autonome des  
Transports -  
Approbation du  
règlement permanent  
du transport scolaire  
de la Commune d'Apt

Affiché le :

Le **Mardi 23 Mai 2023 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu**, le Code des Transports ;

**Vu**, le Code de l'Éducation ;

**Vu**, la délibération n° 002825 du 22 février 2022 concernant l'approbation de la convention avec la Région PACA relative à l'organisation des services de transports scolaires internes,

**Vu**, la délibération n° 00002863 du mardi 7 juin 2022 portant approbation du règlement du transport scolaire applicable pour la rentrée scolaire 2022/2023,

**Considérant**, que le transfert de compétence transports scolaires est effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20230523-003010-DE  
Date de réception préfecture : 30/05/2023

La Commune d'Apt est, sur son ressort territorial, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité et organise les services de transport scolaires au titre de l'article L3111-8 du Code des Transports. Elle a pour objectif de maintenir le niveau de services assurés aux usagers. A ce titre, 177 élèves du premier et second degré sont être pris en charge par la Commune d'Apt.

Après un an d'activité et dans la perspective de pérenniser l'organisation du transport scolaire sur le territoire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'Apt :

- De supprimer à l'article l'article 4 - Inscriptions au service, la mention suivante : « *Inscriptions du 15 juin au 31 août 2022* » et de la modifier par : « *Les inscriptions seront ouvertes à compter de mi-juin pour l'ensemble des élèves du premier et second degré (maternelle, élémentaire, collège et lycée). Le nombre de places disponibles étant limitées, les inscriptions seront clôturées à la dernière place attribuée dans chaque bus. Les dates d'inscriptions seront communiquées dans le courant du mois de mai.* »,
- De rendre le règlement du transports scolaire permanent en l'indiquant dans son titre.

Ce règlement est annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**Approuve**, le règlement permanent du transport scolaire de la Commune d'Apt.

POUR EXTRAIT CONFORME



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Yannick BONNET**

**LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY**